

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 20 (1958)  
**Heft:** 7  
  
**Rubrik:** Menus propos

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Menus propos

---

*J'ai déjà eu l'occasion, malheureusement, de dire plus d'une fois leurs quatre vérités aux administrations fédérales et cantonales. Ce n'est certes pas par plaisir. Mais nul n'ignore que le deuxième devoir d'un citoyen est de se dresser contre les excès de la bureaucratie (le premier étant évidemment d'aller déposer son bulletin dans l'urne!). Soit dit en passant, je me suis déjà demandé à ce propos si certains parlementaires oublient qu'ils sont aussi des citoyens (ils luttent en effet si mollement contre les exagérations de la bureaucratie qu'ils ont plutôt l'air de les sanctionner!).*

*En fait d'exagérations administratives, je suis tombé récemment sur un article du «Touring» où l'on relate un de ces «exploits» typiques de Messieurs les ronds-de-cuir. La chose se passe en Allemagne.*

*«Au cours des premiers jours qui ont suivi la création d'une Cartothèque des délinquants de la circulation routière, il est tout de suite apparu que l'établissement d'un tel fichier n'allait pas avoir lieu d'une manière raisonnable, mais que l'on s'attacherait au contraire à enregistrer les plus légères contraventions.*

*Il est donc à craindre que ce service — comme tout service administratif, du reste! — prenne une extension injustifiée. Si l'on tient compte de ses exigences en personnel, il semble bien que cette crainte ne soit pas sans objet. C'est ainsi que la mise au concours des postes suivants a été publiée dans la Feuille officielle par le ministère fédéral allemand de l'intérieur, postes à remplir par des fonctionnaires supplémentaires en vue d'assurer la direction de la Cartothèque en question:*

- 1 chef de division fédérale
- 1 inspecteur général fédéral
- 4 inspecteurs fédéraux
- 16 premiers secrétaires fédéraux.

*L'installation d'un nombre aussi respectable de hauts fonctionnaires (il ne s'agit pas de simples employés!), dont le poste avait été déjà prévu au dernier budget d'Etat, montre nettement que cette Cartothèque doit être considérée comme une institution bureaucratique durable. A ces hauts fonctionnaires viendra tout naturellement s'ajouter la cohorte des adjoints, secrétaires et autres subalternes nécessaires . . . !*

*Après avoir lu ces lignes, on ne peut que se prendre la tête à deux mains et se demander où le bon sens peut trouver son compte, ici. Ne nous gaussons cependant pas trop du contribuable allemand — qui doit faire les frais de pareilles excroissances, en définitive — car nous avons suffisamment à balayer devant*

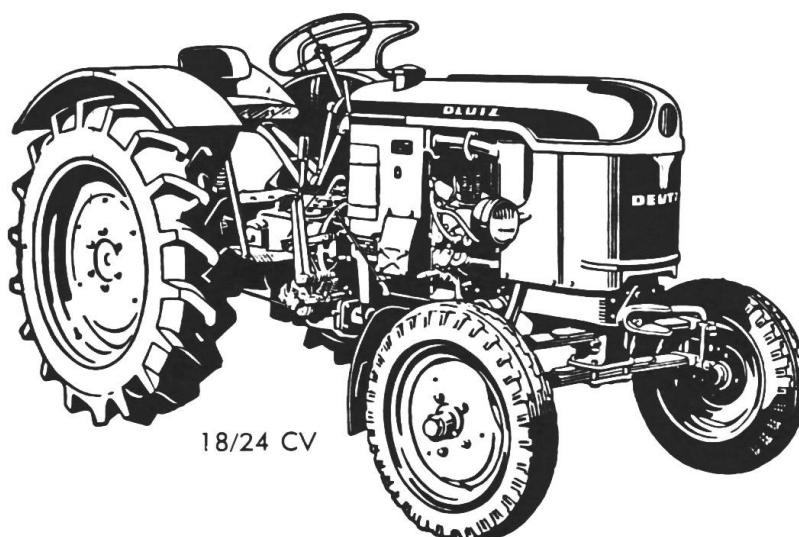
notre propre porte! Ce que se permettent par exemple nos entreprises de transports publics au sujet de la «coordination du trafic» (il serait plus juste de dire l'«étranglement du trafic»...) est un défi à tous ceux qui raisonnent encore sainement. Lorsqu'on sait qu'une commission fait place à une autre parce que ses conclusions n'étaient pas ce qu'elles auraient dû être, et que de nouveaux professeurs se relayent pour mettre aussi leur grain de sel, on se demande encore une fois où sont les hommes de bon sens. Lorsqu'on apprend, d'autre part, quelles importantes équipes de hauts fonctionnaires sont mobilisées par les CFF afin d'examiner par exemple s'il est opportun d'octroyer telle ou telle concession pour des transports routiers à longue distance, on peut se prendre aussi la tête à deux mains et se demander qui paye tout cela. Une dernière question vient également à se poser: pourquoi nos députés approuvent-ils chaque fois tacitement les rapports présentés par les différents départements? Est-ce par ignorance de la situation réelle — ensuite de leur contact insuffisant avec les masses — ou parce que s'étant déjà tellement bien habitués à leurs jetons de présence augmentés, ils se disent tout bas: «Les choses vont si bien qu'on serait bien fou de vouloir changer quoi que ce soit...!» Mais, j'y pense, c'est peut-être tout bonnement l'électeur qui est le fautif si ces messieurs des administrations en prennent souvent trop à leur aise? Ou bien?

Uli du Bözberg

# DEUTZ

refroidi par air

offre pour chaque exploitation agricole le type de tracteur qui lui convient le mieux



11 CV  
18 CV  
24 CV  
30 CV  
34 CV  
50 CV  
65 CV

Représentant général pour la Suisse:

**H.-F. Würgler, bureau technique, Zurich 9/47**

Atelier de réparations

Stock de pièces de rechange

Monteur à disposition